

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 8 décembre 2016
à l'Hôtel du Département à STRASBOURG

La séance est ouverte à 9 H 10 sous la présidence de M. BIERRY, président du Conseil Départemental.

Présents :

. Vice-présidents :

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF

. Membres :

Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Excusés :

Madame Alfonsa ALFANO (*ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON*),
Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (*ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE*),
Madame Françoise PFERSDORFF (*ayant donné pouvoir à Madame ESCHLIMANN*),
Monsieur Denis SCHULTZ

❖ **ACCUEIL DE M. Robert HERMANN, PRESIDENT DE L'EUROMETROPOLE de STRASBOURG**

Introduction : M.BIERRY et M.HERMANN

Interventions : M.BIERRY, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme KEMPF, M.BERTRAND, M. ELKOUBY, M. SUBLON, Mme DOLLINGER

La séance est suspendue à 10h45. Reprise de la séance à 11h05 sous la présidence de M. BIERRY président du Conseil Départemental

*
* *

❖ **DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT**

A 11h35, à l'issue du discours de M. BIERRY et de la discussion générale qui s'en est suivie, les Conseillers Départementaux suivants quittent la salle : Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER.

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil Départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les 86 rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Seize rapports (N° CD/2016/**114, 127, 118, 124, 138, 147, 148, 157, 158, 159, 163, 172, 181, 191, 192, 198**) sont "réservés" pour faire l'objet de débats avant leur vote.

70 rapports (N° CD/2016/**115, 116, 117, 166, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 119, 120, 121, 122, 123, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 149, 156, 160, 167, 168, 169, 161, 170, 150, 151, 152, 154, 153, 155, 171, 162, 173, 174, 164, 175, 176, 125, 126, 177, 178, 179, 199, 165, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 180, 193, 194, 195, 196, 197**) sont traités en début de séance selon la procédure de "vote sans discussion", et sont mis aux voix après lecture de leur intitulé.

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Tous les Conseillers Départementaux sont présents, à l'exception de Madame Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON), Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE), Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à Madame ESCHLIMANN), Monsieur Denis SCHULTZ

*
* *

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2016/115, 116, 117, 166, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 119, 120, 121, 122, 123, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 149, 156, 160, 167, 168, 169, 161, 170, 150, 151, 152, 154, 153, 155, 171, 162, 173, 174, 164, 175, 176, 125, 126, 177, 178, 179, 199, 165, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 180, 193, 194, 195, 196, 197

N° CD/2016/115 - 1 - Action sociale de proximité

1 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'action sociale de proximité

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques concernant la mise en œuvre de la politique d'action sociale de proximité telles que proposées dans le rapport "Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'action sociale de proximité".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/116 - 110 – Accueil du public en territoire

110 - 130 - Accueil du public en territoire - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 des axes 110 et 130 - Accueil du public en territoire.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/117 - 120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg

120 - Délégation sociale à la Ville de Strasbourg - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 120 – Délégation sociale à la Ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/119 - 3- Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

Luttons contre la grande précarité

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques

concernant la mise en œuvre de la politique de lutte contre la grande précarité telles que proposées dans le rapport "Luttons contre la grande précarité".

Il décide en outre d'approuver les termes du projet de convention, portant sur l'expérimentation nationale concernant le référent de parcours, à conclure entre l'Etat, le Ministère des Affaires sociales et de la santé et le Département du Bas-Rhin et d'autoriser son président à la signer.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/120 - 330 - Aide au logement des personnes défavorisées

330 - Aide au logement des personnes défavorisées - propositions financières Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 330 - Aide au logement des personnes défavorisées.

Il décide de solliciter les contributions financières pour l'exercice 2017, et pour cela :

- charge son président de prendre contact avec des partenaires publics et privés du fonds de solidarité pour le logement (FSL) couvrant le territoire départemental hors Eurométropole ;

- charge son président de solliciter le cofinancement des actions du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) sous maîtrise d'ouvrage du Département (dont la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale - MOUS départementale).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/121 - 340 - Accueil des gens du voyage

340 - Accueil des gens du voyage - propositions financières Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 340 - Accueil des gens du voyage.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/122 - 350 - Prévention des maladies infectieuses

350 - Prévention des maladies infectieuses - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 350 - Prévention des maladies infectieuses.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/123 - 3 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

**310 - Insertion sociale et professionnelle
320 - Allocations de solidarité
Propositions financières - Budget primitif 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscription budgétaires pour 2017 des axes d'intervention 310 - Insertion sociale et professionnelle et 320 - Allocations de solidarité.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/125 - 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements

**730 Soutien à la construction et à la rénovation de logements
- propositions financières Budget Primitif 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/126 - 735 - Développement de l'habitat social

735 Développement de l'habitat social - propositions financières Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 735 - Développement de l'habitat social.

Il décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 110 000 € à l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL 67) pour l'année 2017.

Il approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département et l'ADIL 67 en vue du versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 et autorise son président à la signer.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/128 - 210 - Maintien à domicile des personnes âgées

210 - Maintien à domicile des personnes âgées - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 210 - Maintien des personnes âgées à domicile.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/129 - 220 - Accueil en établissement des personnes âgées

220 - Accueil en établissement des personnes âgées - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 220 - Accueil en établissement des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/130 - 230 - Accompagnement des personnes âgées

**230- Accompagnement des personnes âgées - Propositions financières - Budget primitif 2017
Politique Autonomie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 230 - Accompagnement des personnes âgées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/131 - 240 - Maintien en milieu ordinaire des personnes

240 - Maintien en milieu ordinaire des personnes handicapées - Propositions financières - Budget 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 240 - Maintien en milieu ordinaire des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/132 - 250 - Accueil en établissement des personnes handicapées
250 - Accueil en établissement des personnes handicapées -
Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 250 – Accueil en établissements des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/133 - 260 - Accompagnement des personnes handicapées (MDPH)
260 - Accompagnement des personnes handicapées -
Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 260 – Accompagnement des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/134 - 270 - Maison Départementale des personnes handicapées
270- Maison Départementale des personnes handicapées -
Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 270 – Maison Départementale des personnes handicapées.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/135 - 2 - Autonomie
Proposition d'approbation d'un projet de convention-cadre à
conclure en vue de la création d'un GIP dans le champ de
l'autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les termes de la convention cadre, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Ville de Strasbourg, le Réseau Alsace Gérontologie (RAG) et l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace (URMLA), et autorise son président à signer cette convention-cadre.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/136 - 2 - Autonomie

Proposition de convention pluriannuelle à conclure entre la CNSA et le Département du Bas-Rhin pour la période 2017-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes du projet de convention pluriannuelle à conclure avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relatif aux relations entre le Département et la CNSA, dont copie est jointe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour statuer sur l'ensemble des questions relatives aux relations entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/137 - 2 - Autonomie

Proposition d'approbation des termes d'un projet de convention à conclure pour l'année 2016 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le département du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- prend acte du bilan du rapport d'activité de la convention conclue entre le Département du Bas-Rhin et la CNSA pour l'année 2015 ;
- approuve les termes du projet de convention financière 2016 à conclure avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relative à la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le département du Bas-Rhin, jointe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/139 - 410 - Protection maternelle et infantile (PMI)

410 - Protection maternelle et infantile (PMI) - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 410 - Protection maternelle et infantile (PMI).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/140 - 420 - Adoption

420 - Adoption - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de développer un accompagnement bienveillant des familles engagées dans un projet d'adoption, tout en veillant à préserver les intérêts de l'enfant, dans le cadre de ses modalités d'intervention et par l'application des dispositions légales ;
- d'approuver les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 420 - Adoption.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/141 - 430 - Accompagnement des familles

430 - Accompagnement des familles - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- du renforcement des moyens pour l'accompagnement des familles à domicile, administratif et judiciaire, en alternative à des mesures de placement des enfants ;
- de conduire une évaluation avec les services de l'Education Nationale sur la possibilité des mobiliser des places d'internat scolaire supplémentaires ;
- d'approuver les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 430 - Accompagnement des familles.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/142 - 440 - Actions pour la jeunesse

440 - Actions pour la jeunesse - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 440 - Actions pour la jeunesse ;
- décide de redéfinir en 2017 la politique jeunesse départementale.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/143 - 450 - Traitement des informations préoccupantes
450 - Traitement des informations préoccupantes - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 450 - Traitement des informations préoccupantes.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/144 - 460 - Placement familial des enfants
460 - Placement familial des enfants - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'engager une réflexion afin de développer une offre d'accueil familial spécialisé par le Foyer de l'Enfance pour les enfants de moins de 3 ans ;
- de mutualiser les moyens entre le service des assistants familiaux et le pôle santé du Foyer Départemental de l'Enfance pour accompagner les assistants familiaux concernés par l'accueil d'enfants de moins de 3 ans présentant des difficultés graves de santé ;
- de mettre en place un réseau de six "assistants familiaux ressources" répartis sur les territoires selon les modalités définies dans le rapport ci-joint, permettant de renforcer la professionnalisation des assistants familiaux et d'assurer un relais de premier niveau entre les territoires et le service des assistants familiaux ;
- d'expérimenter sur le canton de MUTZIG des binômes et des trinômes d'assistants familiaux dans le cadre de la prise de congés des assistants familiaux ;
- d'expérimenter la prise en charge de mineurs par un tiers digne de confiance, dans le cadre d'un accueil durable et bénévole, hors procédure judiciaire d'assistance éducative, si tel est l'intérêt de l'enfant et après évaluation de la situation, en application de l'article L.221-2-1 du Code de l'action sociale ;
- d'approuver les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 460 - Placement familial des enfants.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/145 - 470 - Accueil des enfants en établissements

470 - Accueil des enfants en établissements - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 470 - Accueil des enfants en établissements.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/146 - 460 - Placement familial des enfants

Proposition de mise en place d'une contribution financière des parents d'enfants confiés au Président du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

I. Approuve le principe de contribution des parents des enfants confiés avec une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2017 pour tout nouveau placement et pour les situations en cours à l'occasion du renouvellement de chacune des mesures.

II. Décide de modifier comme suit le point 121.42 « Participation du bénéficiaire » du Règlement Départemental d'Aide Sociale :

« Une contribution peut être demandée à toute personne prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance ou, si elle est mineure, à ses débiteurs d'aliments » (art. L.228-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

1. Le principe posé par le Département du Bas-Rhin est le versement d'une contribution par les parents matérialisé par le versement des allocations familiales au Département quel que soit le lieu de placement.

2. Exceptions :

- il est créé une contribution « d'implication » mensuelle de 30 € par enfant confié pour les familles bénéficiaires des minimas sociaux ; le versement des allocations familiales n'est alors pas sollicité; cette contribution « d'implication » est aussi sollicitée des familles ne percevant pas d'allocations familiales (ayant un seul enfant) ;

- sont exonérées de contribution, les situations de placement en accueil de jour et placement à domicile, ainsi que les situations pour lesquelles les parents exercent effectivement leurs droits d'hébergement tous les week-ends et lors des vacances scolaires ;

Les parents concernés par le versement des allocations familiales au Département, qui connaîtraient des difficultés particulières, peuvent solliciter le service de la protection de l'enfance afin, qu'après réalisation d'un bilan social complet et calcul de leur coefficient familial (sur le modèle de celui des Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance), il puisse être dérogé au principe, sur décision du Président, et que soit alors sollicitée la contribution d'implication mensuelle de 30€ par enfant confié.

3. Pour les parents dont les revenus mensuels dépassent 6 000 € percevant des allocations familiales minorées, le versement de la part restante des allocations familiales est complété par le versement d'une contribution complémentaire permettant qu'au total la participation parentale atteigne le montant maximal prévu par la loi, à savoir 203.31 € par mois et par enfant.

4. Le montant de la contribution parentale est établi pour l'année de la mesure d'aide éducative.

5. Le montant de la contribution parentale est identique que le placement soit réalisé en assistance éducative ou en accueil administratif.

Le versement de la contribution d'implication est réalisé par l'émission d'un titre de recettes. Il en est de même pour les contributions versées dans le cadre d'un accueil administratif.

6. La contribution parentale est sollicitée à partir du moment où l'accueil devient effectif (admission dans un établissement, chez un assistant familial ...).

7. Lorsqu'un placement, inférieur à un mois, est sollicité par le parent notamment pour un motif d'hospitalisation, la contribution n'est pas due. Dans ce même cadre, si l'hospitalisation se prolongeait, la contribution d'implication sera mise en œuvre.

8. Lorsque les parents sont séparés et que l'un d'eux a été, antérieurement au placement de l'enfant, condamné à verser à l'autre une contribution à l'entretien de l'enfant, le parent qui perçoit les Allocations Familiales et éventuellement la pension alimentaire, s'acquitte de la contribution au Département. En cas de garde partagée, chacun participe à hauteur de 50%.

9. Les accueils mères-enfants, ainsi que les jeunes majeurs bénéficiant d'un contrat « jeune majeur insertion » relèvent de dispositions spécifiques de participation de la mère (elle-même bénéficiaire de prestations familiales) ou du jeune majeur (au regard de ses ressources éventuelles).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/149 - 520 - Gestion des collèges

520 - Gestion des collèges - propositions financières - budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 520 - Gestion des collèges.

-Décide de la mise en œuvre en 2017 des études et travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2017, selon la liste jointe en annexe 1 ;

-approuve les dispositions de l'axe 520 - Gestion des collèges ;

- décide de la poursuite pour 2017 des prestations de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin et les collèges concernés.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/150 - 625 - Actions culturelles

625 - Actions culturelles - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 625 – Actions culturelles.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/151 - 630 - Conservation et valorisation du patrimoine

630 - Conservation et valorisation du patrimoine - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 630 - Conservation et valorisation du patrimoine.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/152 - 635 - Développement de la lecture publique

635 - Développement de la lecture publique - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 635 - Développement de la lecture publique.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/153 - 645 - Co-financement d'établissements culturels

645 - Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 645 - Co-financement d'établissements culturels.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/154 - 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département
640 - Rayonnement des établissements culturels du Département - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 640 - Rayonnement des établissements culturels du Département.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/155 - 650 - Soutien à la pratique sportive
650 - Soutien à la pratique sportive - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 650 - Soutien à la pratique sportive;
- décide de maintenir, à partir de 2017, l'aide aux résultats et déplacements des associations qui inscrivent des collectifs (à compter de la saison sportive 2017/2018) ou des individuels (à compter de la saison sportive 2016/2017) en championnat de France aux seules associations affiliées aux comités handisport et de sport adapté selon les modalités décidées par la délibération n° CG/2010/69 du 25 octobre 2010;
- décide de modifier, à partir de 2017, les critères d'attribution de l'aide à l'équitation en réservant celle-ci uniquement aux jeunes en situation de handicap et accueillis dans les IME et IMP;
- décide de conclure des conventions d'objectifs pluriannuelles avec les comités départementaux lors de leur prochain renouvellement, pour une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/156 - 530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche
530 - Enseignement supérieur et recherche - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 pour l'axe d'intervention 530 - Enseignement supérieur et recherche, et décide :

- d'approuver les termes du projet de convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus à conclure et jointe en annexe, prévoyant les appels de fonds des subventions et intégrant le calendrier d'interventions des subventions des différents partenaires pour le Plan Campus de Strasbourg,

- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/160 - 605- Développement local

605 Développement local -Propositions financières- Budget primitif de 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 605- Développement local, telles que précisées dans le rapport.

Il décide d'attribuer les aides suivantes pour 2017 :

- à l'Institut du Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL), une subvention de fonctionnement de 50 000 € ;
- au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600 € ;

Ces aides feront l'objet d'un versement unique, sur présentation du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.

- à la Chambre de Consommation d'Alsace, une subvention de 36 000 € ;
- à l'association Fond'Action Alsace, une subvention de 5 500 € ;
- à l'Agence d'Attractivité de l'Alsace, la cotisation statutaire de 150 €.

Il approuve par ailleurs :

- les termes du projet de convention financière à conclure avec l'Institut de Droit Local Alsacien-Mosellan (IDL) ;
- les termes du projet d'avenant à la convention financière 2009-2018 conclue avec l'Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé (EPELFI), avenant supprimant le versement par les Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle de la provision pour renouvellement futur pour les années 2017 et 2018 ;

Il autorise son président à signer la convention financière et l'avenant susvisés.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/161 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale
615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/162 - 605 - Développement local
Sociétés d'Economie Mixte Locales - proposition d'approbation des rapports d'activité 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les rapports d'activités 2015 des Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dans lesquelles le Département est actionnaire (ALSABAIL, CTS, SAMINS, SEM Maison de l'Alsace à Paris, SERS, SIBAR) et dont les annexes sont jointes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/164 - 715 - Réseaux de communication
715 - Réseaux de communication - Propositions financières- Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 715 - Réseaux de communication.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/165 - 740 - Aménagement de l'espace rural
Proposition de réévaluation des tarifs 2017 des prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve, conformément aux documents annexés à la présente délibération, les tarifs (hors taxes) des prestations assurées par le Laboratoire Départemental d'Analyses à compter du 1er janvier 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/166 - 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles

140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles - Propositions financières - Budget primitif de 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 140 - Actions en faveur des zones urbaines sensibles.

Elles sont destinées à permettre le financement des projets qui répondent aux critères d'attribution des subventions pour l'appel à projets 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/167 - 610 - Ingénierie publique

610 - Ingénierie publique - 61040 Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif de 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 610- Ingénierie publique, pour le mode d'action 61040 - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), dont le maintien pour 2017, à titre exceptionnel, de la cotisation du Département du Bas-Rhin à l'ATIP pour un montant de 745 000 € ;

- approuve l'exonération de manière partielle et temporaire, de l'ATIP par le Département du Bas-Rhin, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes pour 2017 pour un montant de 650 000 €.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/168 - 610 - Ingénierie publique

610 - Ingénierie publique - 61020 Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 pour le mode d'action 61020 - Alsace Destination Tourisme (ADT), de l'axe d'intervention 610 - Ingénierie publique.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/169 - 610 - Ingénierie publique

610 - Ingénierie publique

61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme - Propositions financières - Budget primitif de 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 610 - Ingénierie publique, pour le mode d'action 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/170 - 620 - Développement Touristique

620 - Développement Touristique - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 620 - Développement touristique du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/171 - 222 - Développement local en milieu urbain

Proposition d'adoption de nouveaux critères départementaux pour les subventions du Fonds de Développement Urbain

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'adopter les nouveaux critères départementaux de subvention du Fonds de Développement Urbain :

1) pour la thématique "autonomisation de la jeunesse" : la pratique sportive, l'engagement, l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire, l'attractivité et la valorisation des établissements scolaires, l'accompagnement des parents ;

2) pour la thématique "accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle" : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française, les parcours vers l'emploi, l'orientation et la formation, la création d'entreprises et pérennisation ;

3) pour la thématique "accès à la culture" : l'accès aux équipements et projets culturels.

- de fixer les critères d'éligibilité des projets comme suit :

. mobiliser le réseau partenarial et la recherche de cofinancement ;

. mutualiser les ressources et moyens disponibles sur le territoire ;

- . définir précisément le périmètre du projet tant dans sa dimension territoriale qu'humaine (public ciblé) ;
- . favoriser l'innovation dans le projet et encourager la responsabilisation des habitants (parents, jeunes, enfants,...) par leur engagement dans la construction du projet ;
- . respecter le principe de mixité (femmes, hommes).

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/173 - 705 - Gestion des routes départementales

**705 - Gestion des routes départementales
Propositions financières - Budget Primitif 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 705 - Gestion des routes départementales.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/174 - 710 - Cofinancement des voiries nationale et communale

**710 - Cofinancement des voiries nationale et communale -
Propositions financières - Budget Primitif 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 710 - Cofinancement des voiries nationale et communale.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/175 - 720 - Sécurité des biens et personnes

**720 - Sécurité des biens et personnes - Propositions
financières - Budget primitif de 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 720 - Sécurité des biens et personnes.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/176 - 725 - Contribution à la mobilité des Bas-rhinois

725 - Contribution à la mobilité des Bas-rhinois - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 725 - Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/177 - 740 - Aménagement de l'espace rural

740 - Aménagement de l'espace rural - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 740 - Aménagement de l'espace rural.

Il décide de l'attribution des subventions suivantes :

- Chambre d'Agriculture d'Alsace, pour les actions partenariales : 250 000 €
- Service Départemental de Remplacement en Agriculture (SDRA) : 15 000 €
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin (FDSEA) : 18 000 €
- Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin : 10 000 €

Il décide du versement des cotisations suivantes :

- Association Nationale des Elus de Montagne : 5 120 €
- Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace : 340 €
- Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses : 8 240,42 €
- Association Régionale pour l'Initiation à la Nature et à l'Environnement en Alsace : 40 €
- Groupement de Défense Sanitaire Alsace : 490 €

Il décide de reconduire le dispositif de prise en charge de 50% pour les analyses de faunes sauvages avec une limite de 1 300 € maximum pour l'année 2017, ce crédit étant inscrit au projet de budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/178 - 745 - Préservation et développement des espaces naturels**745 - Préservation et développement des espaces naturels**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 745 - Préservation et développement des espaces naturels.

Il décide de l'attribution des subventions suivantes :

- Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air Grand Est : 30 000 €
- Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord : 250 000 €

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/179 - 705 - Gestion des routes départementales**Proposition d'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - deuxième phase**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

Vu l'article R.572-10 du code de l'environnement qui prévoit que le plan de prévention du bruit dans l'environnement est arrêté par l'organe délibérant de la collectivité territoriale gestionnaire pour les infrastructures routières.

Vu l'article R.572-11 du code de l'environnement qui prévoit que le PPBE arrêté par la collectivité territoriale et une note exposant les résultats de la consultation du public et la suite qui leur a été donnée sont tenus à la disposition du public au siège de l'autorité compétente pour arrêter le plan. Cet article prévoit également que le plan et la note seront publiés par voie électronique.

Vu le projet de PPBE-phase 2 approuvé par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/25 du 5 février 2016 ;

Vu les observations recueillies lors de la consultation du public sur le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement phase 2, adopté par cette même délibération du 5 février 2016, décide :

- d'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental - phase 2 (PPBE2), annexé à la présente délibération, dont les principes sont les suivants :

- . actions limitant le bruit à la source,
- . priorisation des actions selon les facteurs suivants (par ordre de priorité décroissant) :
 - 1) gêne nocturne (dépassement du seuil la nuit) ;
 - 2) nombre de personnes concernées dans les zones les plus exposées au bruit ;

3) intensité du bruit ;

4) positionnement du Département du Bas-Rhin dans le cadre de son rôle de personne publique associée visant à suggérer des reculs minimaux pour toute construction de logements d'habitation le long d'une RD excédant le seuil de 8 200 véhicules par jour, afin de construire, si possible, hors des zones les plus exposées au bruit ($L_{den} > 68$ dB(A) et / ou $L_n > 62$ dB(A).

- d'annexer au PPBE2 la "Note établie suite à la consultation du public sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement" ;

- de tenir le PPBE2 et la note annexée à la disposition du public à l'Hôtel du Département ;

- de publier le PPBE2 et la note annexée sur le site internet www.bas-rhin.fr du Département.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/180 - 705- Gestion des routes départementales

**Transfert de compétences du Département à l'Eurométropole de STRASBOURG
Conventions précisant les modalités de gestion et d'entretien
du réseau routier transféré**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les termes des 2 projets de convention à conclure avec l'Eurométropole de Strasbourg, dont l'une est destinée à organiser la continuité du service de viabilité hivernale et de l'entretien courant entre le 1er janvier et le 31 mars 2017 sur les routes départementales transférées, et l'autre à déterminer les rôles et missions de chacune des 2 collectivités lorsque l'une est amenée à intervenir sur le territoire de l'autre ;

- autorise son président à signer ces 2 conventions.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/199 - 725 – Contribution à la mobilité des Bas-Rhinois

**Proposition de renouvellement de 2 conventions de
délégation de la compétence du transport scolaire à 2 régies
locales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental:

- approuve le renouvellement des délégations de compétence pour l'exercice du transport scolaires aux régies locales du Syndicat à Vocation Scolaire "autour du Sternenberg" d'une part et de la commune de Zittersheim d'autre part;

- approuve les termes des projets de convention à conclure avec le SIVOS "Autour du Sternenberg" et la commune de Zittersheim;
- autorise son président à signer les conventions à intervenir.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/182 - 020 - Services supports

020 - Services supports - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 020 - Services supports.

Il décide également d'attribuer à l'Eurométropole de Strasbourg une subvention d'investissement de 10 000 € afin de poursuivre le maintien à jour du système de données géographiques de référence sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/183 - 030 - Gestion des bâtiments

030 - Gestion des bâtiments - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 030 - Gestion des bâtiments.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/184 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée

050 - Fonctionnement des services de l'Assemblée - Propositions financières - Budget primitif de 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 050 - Fonctionnement des services de l'Assemblée.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/185 - 060 – Communication

060 - Communication - Propositions financières - Budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 060 - Communication.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/186 - 010 – Gestion financière

Opérations budgétaires de fin d'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide la fin de la mise à disposition des bus auprès de la Compagnie des Transports du Bas-Rhin (CTBR) au 31 décembre 2016 ;

- fixe la durée d'amortissement des bus à 8 ans (amortissement linéaire) ;

- décide de modifier les durées d'amortissement des subventions d'équipement du budget principal, rétroactivement à compter du 1er janvier 2016, de la façon suivante :

a) cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises non mentionnées aux b) et c)

b) trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations

c) quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples lignes de TGV, logement social, réseaux très haut débit...)

- approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 465 000 € au budget annexe du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans ;

- décide d'attribuer à la SEML Maison de l'Alsace à Paris une subvention de 80 000 € destinée à couvrir, à parité avec le Département du Haut-Rhin, les frais de dissolution anticipée de la SEML ;

- approuve les termes de la convention financière à conclure avec la SEML pour le versement, jointe à la présente délibération, et autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/187 - 040 - Ressources humaines

Présentation du Nouveau programme d'accès à l'emploi titulaire en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Suite à l'avis favorable du Comité Technique du 13 octobre 2016 et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental adopte le programme d'accès à l'emploi titulaire joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/188 - 040 - Ressources humaines

040 - Propositions financières - Budget primitif 2017 - Evolution des dépenses de personnels, postes et effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 040 - Evolution des dépenses de personnels, postes et effectifs ;

- décide :

1) de la suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Adjointes administratifs territoriaux : 2

- Adjointes techniques des établissements d'enseignement : 1

- Adjointes techniques territoriaux : 5

- Ingénieurs territoriaux : 2

2) de la création des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Attachés territoriaux : 7

- Administrateurs territoriaux : 1

- Agents de maîtrise territoriaux : 1

- Assistants territoriaux socio-éducatifs : 10

- Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques : 2

- Médecins territoriaux : 1

- Puéricultrice cadre de santé : 1
- Rédacteurs territoriaux : 3
- Techniciens territoriaux : 1
- Apprentis : 12

3) de la création d'un volant d'emplois non permanents de 66 postes et 11 mensualités.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/189 - 040 - Ressources humaines

Proposition de mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Suite à l'avis favorable du Comité technique paritaire du 13 octobre 2016 et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités détaillées dans les annexes 1 à 3 de la présente délibération, avec effet du 1er janvier 2017, pour certains cadres d'emplois des filières administrative, animation, sportive et sociale ;
- adopte les principes généraux relatifs aux bénéficiaires du régime indemnitaire, à la garantie de maintien, à l'absentéisme et aux règles de cumuls, listés en annexe 4 ;
- décide que l'évolution des montants maxima (plafonds) d'IFSE s'effectuera au même rythme et selon les mêmes conditions que les montants arrêtés pour les corps ou services de l'Etat ;
- adopte le principe de maintien des primes et indemnités aux cadres d'emplois et grades tels que détaillés par l'annexe 1, en l'absence de l'applicabilité du RIFSEEP à ces derniers à ce jour ;
- valide l'inscription de la dépense au budget principal 2017 et sur les exercices suivants au chapitre 012.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/190 - 040 - Ressources humaines**Proposition de prise en charge des frais pour déplacement temporaire des agents du Département du Bas-Rhin**

Suite à l'avis du comité technique du 1^{er} décembre 2016 et après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de ne plus attribuer l'indemnité forfaitaire des frais supplémentaires de repas pour des déplacements professionnels ou pour formation à Strasbourg pour les agents qui n'ont pas leur résidence familiale ou administrative à Strasbourg ;
- de confirmer la prise en charge des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements temporaires des agents sur la base des dispositions applicables aux Personnels civils de l'Etat ;
- d'adopter le principe d'une dérogation au taux de remboursement des frais d'hébergement, sur le territoire métropolitain et à l'étranger, dans la limite maximale de 250% ;
- de mettre en œuvre ces dispositions à compter du 1er janvier 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/193 - 0 - Administration générale**Fiscalité 2017 du Département du Bas-Rhin**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide, en ce qui concerne la fiscalité directe, de maintenir le taux 2017 de la taxe foncière sur les propriétés bâties au même niveau que celui de 2016, soit 13,18%.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/194 - 010 - Gestion financière**Stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- 1) Décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal de 67 800 000 € pour l'année 2017 auquel s'ajoute un montant de 40 000 000 € maximum pour le

refinancement d'emprunts pouvant être remboursés par anticipation le cas échéant.

2) Donne délégation à son président, en application de l'article 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, pour décider, après consultation des établissements bancaires, des emprunts long terme à contracter pour l'exercice 2017 pour un montant maximum de 67 800 000 € et le cas échéant, pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements temporaires ou anticipés d'emprunts, refinancement, reprofilage de l'encours de la dette départementale).

3) Donne délégation à son président pour actualiser les documents relatifs au programme EMTN mis en place en 2013 avec un plafond maximum de 750 000 000 € sur 10 ans et pour procéder à la réalisation des émissions.

4) Décide qu'une provision du capital pourra être constituée chaque année pour certaines émissions obligataires long terme, soit en respect de la nomenclature comptable, soit par bonne gestion du profil de dette du Département.

5) Donne délégation à son président pour contracter en 2017 le(s) contrat(s) de crédits de trésorerie pour un montant maximum de 50 000 000 €.

6) Donne délégation à son président pour actualiser le programme de billets de trésorerie mis en place en 2013 et renouvelable annuellement d'un montant maximum de 75 000 000 € pour l'année 2017 et procéder à la réalisation des émissions des billets de trésorerie.

7) Autorise son président :

- . à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;

- . à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;

- . à négocier et signer les contrats d'agents placeurs et domiciliataires ;

- . à passer des ordres pour effectuer les opérations arrêtées ;

- . à réaliser les opérations arrêtées ;

- . à signer les contrats de couverture de taux.

8) Demande à ce que le Conseil Départemental soit tenu informé à l'issue de chaque exercice budgétaire, dans le cadre de la présentation du compte administratif correspondant, des opérations conduites dans le cadre des délégations ci-dessus.

9) Donne délégation à son président pour signer l'ensemble des actes de la documentation juridique des programmes et des contrats afférents aux opérations précitées.

10) Donne délégation à son président pour signer des contrats d'emprunt de types «Schuldschein» ou «Namensschuldverschreibung», instruments à mi-chemin entre un emprunt bancaire classique et un emprunt obligataire se caractérisant par leur double nature de crédit bancaire et de titre de créance négociable, selon des caractéristiques identiques aux caractéristiques principales des prêts décrites ci-dessous.

11) Décide que les caractéristiques principales des prêts que le président est autorisé à souscrire sont :

- le montant de l'emprunt à souscrire ne peut excéder 107 800 000 €, pour des durées maximales de vingt ans et éventuellement pour une tranche d'un montant maximum de 40 000 000 € sur trente ans ;
- l'amortissement du capital peut être constant, ou progressif en cas d'échéances constantes, in fine, ou atypique éventuellement ;
- un différé d'amortissement peut être mis en place ;
- des emprunts CLTR peuvent être réalisés (crédits revolving).
- des primes et commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0,5% du stock de dette constaté au 31/12/2017.

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, le Département souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses de taux ou au contraire profiter d'éventuelles baisses.

L'assemblée délibérante décide, dans un souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions des circulaires de 15 septembre 1992 et du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

Des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP)
 Et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA)
 Et/ou des contrats de garantie des taux plafond (CAP)
 Et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR)
 Et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture pour le présent exercice budgétaire sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée maximale des emprunts conclus par la collectivité. En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être :

Le TAG
 Le T4M
 Le TAM
 L'EONIA
 Le TMP
 Le TMO
 Le TME
 L'EURIBOR 1, 3, 6, 12 mois
 Le TEC

Le CMS

L'inflation

Le taux du livret A

Ou tout autre taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés.

Les emprunts peuvent être réalisés à taux fixe. Les emprunts seront réalisés exclusivement en euros. Des remboursements anticipés peuvent être effectués, ils peuvent être définitifs ou temporaires (cas des crédits revolving CLTR). Les tirages peuvent être échelonnés dans le temps. La délégation donnée au président du Conseil Départemental concerne aussi la faculté de passer d'un taux fixe à un taux variable ou vice versa, de changer d'index variable ou révisable, de modifier la périodicité du remboursement voire le mode de remboursement et de procéder à des remboursements anticipés partiels ou totaux, et la possibilité éventuelle d'allonger la durée des prêts.

Les emprunts à contracter pourront également avoir pour caractéristiques d'être des emprunts dits "structurés", c'est à dire comporter des produits de couverture de taux. Les index ne pourront être que ceux cités ci-dessus.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/195 - 010 - Gestion financière

Proposition d'augmentation et de diminution d'autorisations de programme (AP) et d'autorisations d'engagement (AE) - Mise à jour des échéanciers de crédits de paiement (CP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur la période 2017-2020 de l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de budget primitif de l'exercice 2017.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/196 - 010 - Gestion financière

Proposition de tarifs des régies

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'arrêter les tarifs 2017 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2017 sauf indications contraires figurant dans les annexes jointes.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/197 - 0- Administration générale**0 - Administration générale -
Propositions de délégations consenties à la Commission
Permanente et au Président du Conseil Départemental en
matière de commande publique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental,

Dans le cadre défini par les articles L.3121-22, L.3211-2 et L.3221-11 du Code général des collectivités territoriales, et au vu des ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, ainsi que des décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, décide de modifier les délégations à la Commission Permanente et au Président du Conseil Départemental consenties par délibération n° CD/2015/7 du 2 avril 2015 pour l'exercice des attributions dans le domaine de la commande publique, conformément à la liste jointe en annexe.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° CD/2015/7 du 2 avril 2015.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Rapports appelés par ordre de passage : (N° CD/2016/114, 127, 118, 124, 138, 147, 148, 157, 158, 159, 163, 172, 181, 191, 192, 198)

Tous les Conseillers Départementaux sont présents, à l'exception de Madame Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON), Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE), Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à Madame ESCHLIMANN), Monsieur Denis SCHULTZ

N° CD/2016/114 - 1- Action sociale de proximité**Orientations stratégiques communes aux politiques sociales
du Département**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques concernant la mise en œuvre des politiques sociales telles que proposées dans le rapport "Orientations stratégiques communes aux politiques sociales".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/127 - 2 -Autonomie

2 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'autonomie

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques concernant la mise en œuvre de la politique de l'autonomie telles que présentées dans le rapport "Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'autonomie".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/118 - 3 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

3 - Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi, et la lutte contre les exclusions

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques concernant la mise en œuvre de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi, et la lutte contre les exclusions, telles que proposées dans le rapport "Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi et la lutte contre les exclusions".

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers Départementaux sont présents, à l'exception de Madame Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON), Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND), Monsieur Eric ELKOUBY, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE), Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à Madame ESCHLIMANN), Monsieur Denis SCHULTZ

N° CD/2016/124 - 3 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions

3 - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions - Proposition d'un Plan départemental pour l'emploi et l'inclusion 2017-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les objectifs de résultat de la politique départementale d'insertion à atteindre d'ici 2019 ;

- approuve la mise en œuvre des objectifs stratégiques au travers du plan départemental

pour l'emploi et l'inclusion 2017-2019, et joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à assurer la mise en œuvre de ce plan départemental pour l'emploi et l'inclusion 2017-2019 et donne délégation à la Commission Permanente.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/138 - 4 – Enfance, jeunesse et famille

4 - Orientations stratégiques sur la politique publique départementale Enfance, Jeunesse et Famille

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques concernant la politique Enfance, Jeunesse et Famille telles que proposées dans le rapport "Orientations stratégiques sur la politique départementale Enfance, Jeunesse et Famille".

Adopté à l'unanimité

*
* * *

*Tous les Conseillers Départementaux sont présents, à l'exception de
Madame Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON),
Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN,
Monsieur Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND),
Monsieur Eric ELKOUBY, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (ayant donné pouvoir à
Monsieur Marc SENE), Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF,
Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à
Madame ESCHLIMANN), Monsieur Denis SCHULTZ*

N° CD/2016/147 - 5 – Education

5 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'Education

Après en avoir, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques concernant la mise en œuvre de la politique Education telles que proposées dans le rapport "Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'Education".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/148 - 510 - Actions éducatives**510 - Actions éducatives - Propositions financières - Budget Primitif 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 de l'axe d'intervention 510 – Actions éducatives.

Adopté à l'unanimité

*
* * *

Tous les Conseillers Départementaux sont présents, à l'exception de Madame Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON), Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND), Monsieur Eric ELKOUBY, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE), Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à Madame ESCHLIMANN), Monsieur Denis SCHULTZ

N° CD/2016/157 - 6 - Développement et animation territoriale**6 - Orientations stratégiques de la politique publique départementale du Développement et de l'Animation territoriale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique du Développement et de l'Animation territoriale telles que proposées dans le rapport "Orientations stratégiques de la politique publique départementale du Développement et de l'Animation territoriale".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/158 - 605 - Développement local**Faire équipe avec les territoires**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de refonder sa relation avec les territoires pour une action départementale proche des territoires et des Bas-Rhinois, adaptée aux enjeux locaux, porteuse de nouvelles solidarités humaines et territoriales, et de complémentarités avec les partenaires ;

- approuve les principes du « contrat départemental » comportant un volet stratégique et un volet opérationnel, s'appuyant sur une gouvernance partagée ;
- approuve le cadrage financier :
 - . en mobilisant de nouvelles marges de manœuvre financières, portant ainsi à 600 M€ les investissements en faveur des territoires d'ici 2021 ;
 - . en créant un fonds de développement et d'attractivité ;
 - . en créant un fonds de solidarité communale ;
 - en créant un fonds d'innovation territoriale ;
- précise qu'une nouvelle délibération du Conseil Départemental sera prise pour définir les modalités pratiques de gestion de ces divers fonds.

Adopté à l'unanimité

*
* *
*

Tous les Conseillers Départementaux sont présents, à l'exception de Madame Alfonsa ALFANO (ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON), Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES (ayant donné pouvoir à Monsieur Rémi BERTRAND), Monsieur Eric ELKOUBY, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS (ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE), Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF (ayant donné pouvoir à Madame ESCHLIMANN), Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON (ayant donné pouvoir à Madame GRAEF-ECKERT)

N° CD/2016/159 - 605 - Développement local

**Repos dominical dans le commerce en droit local -
Actualisation du statut départemental**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le projet de statut départemental relatif à l'ouverture des exploitations commerciales les dimanches et jours fériés dans le Bas-Rhin joint en annexe à la présente délibération et qui sera applicable à compter du 1er janvier 2017 sur l'ensemble du département, hors la Ville de Strasbourg ;
- d'inviter M. le Préfet du Bas-Rhin à adopter, pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2017, le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de déroger au repos dominical et aux jours fériés pour certaines catégories d'exploitations commerciales dans le département du Bas-Rhin ;
- d'autoriser son président à signer tous les documents afférents pour l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/163 - 615 - Coopération transfrontalière européenne et internationale

Proposition de projet de convention à conclure dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'Ortenaukreis

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental,

- décide la mise en place d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et l'Ortenaukreis en matière de protection de l'enfance, de prévention sanitaire, de bilinguisme-jeunesse et de développement social et territorial ;

- approuve les termes du projet de convention, joint en annexe, à conclure dans le cadre d'un accord de partenariat et dont les principales dispositions sont :

. mise en place d'actions conjointes en matière de protection de l'enfance, de prévention sanitaire, de bilinguisme-jeunesse et de développement sociale et territorial, sans engagement financier mutuel ;

. reconduction tacite sur une durée de deux ans, soit une durée totale de quatre ans, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2017 ;

- approuve le programme de coopération pour la période 2016-2017, joint en annexe ;

- autorise son président à signer l'accord de partenariat;

- donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de l'accord de partenariat avec l'Ortenaukreis, pour :

. valider les programmes de coopération postérieurs à 2017 (années 2018, puis 2019 et 2020 dans le cas d'une reconduction de l'accord) ;

. approuver les éventuels avenants pouvant intervenir pendant la durée de l'accord.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/172 - 7 - Aménagement du territoire

7 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Aménagement du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique publique départementale - Aménagement du Territoire, telles que proposées dans le rapport "Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Aménagement du territoire".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/181 - 0- Administration générale

0 - Orientations stratégiques pour la politique départementale de l'administration générale - Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique Administration générale telles que proposées dans le rapport " Orientations stratégiques pour la politique départementale de l'administration générale ".

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/191 - 0 - Administration générale

Transfert de compétences du Département à la Région Grand Est

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

1. en ce qui concerne le transfert des compétences transports :

- décide d'organiser les conditions et modalités du transfert de la compétence relative à l'organisation des transports routiers interurbains et transports scolaires à la Région Grand Est prévu à l'article 15 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » ;

- approuve les conditions et les modalités dudit transfert fixées dans la convention, ainsi que les conditions et modalités de délégation de la compétence transports scolaires du 1er janvier au 31 août 2017 du Département à la Région Grand-Est, en application des articles L. 1111-8 et R. 1111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- adopte le projet de Convention portant délégation provisoire de la compétence de transports scolaires et organisation du transfert légal des compétences de transports interurbains et scolaires en annexe ;

- autorise son président à signer la convention de transfert et délégation de compétences ;

- décide d'approuver le principe du transfert des biens tel que défini par la convention de transfert et ses annexes.

2. en ce qui concerne le transfert de la compétence relative au plan de prévention et de gestion des déchets :

- décide d'organiser les conditions et modalités du transfert de la compétence relative au plan de prévention et de gestion des déchets à la Région Grand Est prévu à l'article 8 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » ;

- approuve les conditions et les modalités dudit transfert fixées dans la convention ;

- adopte le projet de Convention portant organisation du transfert légal du plan de prévention et de gestion des déchets en annexe ;
- autorise son président à signer ladite convention de transfert de compétence.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/192 - 0 – Administration générale

Transfert de compétences du Département à l'Eurométropole de STRASBOURG

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

1. décide du transfert de compétences à l'Eurométropole prévu à l'article L.5217-2 IV du code général des collectivités territoriales pour les quatre compétences suivantes :

- gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental ;
- attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, en application de l'article 6 de la loi n° 90 - 449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement ;
- aide aux jeunes en difficulté fonds d'aide aux jeunes en difficulté, en application des articles L. 263-3 et L. 263-4 code de l'action sociale et des familles ;
- actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, prévues au 2° de l'article L. 121 -2 du même code ;

2. approuve les conditions et les modalités du transfert fixées dans le projet de convention, joint en annexe, et pris en application de l'article L.5217-2 IV du code général des collectivités territoriales ;

3. autorise son président à signer la convention de transfert de compétences ;

4. décide, d'un commun accord avec l'Eurométropole de Strasbourg, de mettre fin à compter du 1er janvier 2017 à la convention du 27 août 2013 conclue avec la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) fixant les modalités techniques et financières de participation de la CUS à la réalisation de l'aménagement de la RD 1083 ;

5. décide la fin de la mise en affectation des matériels (vélo Charleston, la Clio AH 459 CH, Master AC-206-LT, lames P609 et P620, la Twingo AV-215-DZ avec équipement, tracteur AV-672-YP, camions AW-367-HT et AV-752-LN avec tribennes et remorque AW-443-HY) auprès du SPVBR au 31 décembre 2016 ;

6. confirme les membres désignés par délibération du 14 décembre 2015 en qualité de représentants du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour siéger au sein de la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées à l'Eurométropole de Strasbourg élargie au périmètre de la Communauté de Communes des Châteaux, à savoir :

- M. Frédéric BIERRY
- M. Bernard FISCHER
- M. Remi BERTRAND
- M. Jean-Philippe MAURER

7. donne délégation à la Commission Permanente pour décider des modifications de la convention de transfert de compétences conclue avec l'Eurométropole de Strasbourg en application de l'article L.5217-2 IV du code général des collectivités territoriales et nécessités notamment en raison des extensions du périmètre de cette dernière.

Adopté à l'unanimité

N° CD/2016/198 - 010 - Gestion financière
Budget Primitif 2017 - Synthèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de voter le budget au niveau des chapitres par nature ;
- approuve le budget primitif pour 2017 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 177 201 948,88 € (écritures réelles et d'ordre) et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet établi par son président ;
- autorise son président à passer toute opération comptable dans le cadre de l'établissement du budget primitif et approuve les modifications par rapport au projet de budget primitif ;
- autorise son président à mettre à jour la présentation comptable définitive pour 2017 lorsque les dernières modifications réglementaires seront publiées ;
- approuve les montants des budgets annexes, en dépenses et en recettes :
 - . celui du Parc d'entretien des cours d'eau d'Erstein, qui s'élève en dépenses et en recettes à 3 982 510 € ;
 - . celui du Foyer départemental de l'enfance, qui s'élève en dépenses et en recettes à 13 916 393 € ;
 - . celui du Laboratoire départemental d'analyses, qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 470 105 € ;
 - . celui du Vaisseau, qui s'élève en dépenses et en recettes à 541 250 € ;
 - . celui du Parc des véhicules et bacs rhénans, qui s'élève en dépenses et en recettes à 8 609 282,81 € ;
 - . celui des Transports qui s'élève en dépenses et en recettes à 0 € ;

- décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal adopté par la délibération CD/2016/116 relative à la stratégie de financement par l'emprunt pour l'année 2017 ;
- adopte le barème des tarifs 2017 des prestations assurées par le Service "Parc des Véhicules et Bacs Rhénans" (SPVBR), conformément au document joint en annexe ;
- arrête les nouveaux taux modulés applicables aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2017, conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2. Le taux modulé 2017 est un taux provisoire qui ne préjuge pas du taux réel 2018. Le « tunnel +1/-1 » ne s'appliquera pas pour les communes et EPCI concernés par le calcul dérogatoire de 2017 ;
- autorise son président à signer les conventions financières et les contrats d'objectifs, selon les modèles-types figurant au Règlement financier, avec les organismes bénéficiaires de subventions individualisées dès le budget primitif ;
- décide que les primes d'émission passées et futures sur emprunts obligataires enregistrées au compte 169 seront amorties par fractions égales au prorata de la durée de l'emprunt ;
- décide qu'un reversement partiel du budget annexe de la Régie des transports vers le budget principal pourra intervenir à l'occasion de l'arrêt du compte administratif 2016 en cas d'excédent constaté.

Adopté à l'unanimité

✧ **DIVERS**

- **Rapport N° CD/2016/114** – Orientations stratégiques communes aux politiques sociales du Département

Interventions : Mme JEANPERT, M. BIERRY

Abstention : Mme BUFFET

- **Rapport N° CD/2016/127** - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'autonomie

Interventions : Mme ESCHLIMANN, M. BIERRY, M. DEBES

- **Rapport N° CD/2016/118** - Orientations stratégiques de la politique publique relative à l'insertion, l'emploi, et la lutte contre les exclusions

Interventions : Mme DILIGENT, M. BIERRY

- **Rapport N° CD/2016/124** - Insertion, emploi et lutte contre les exclusions - Proposition d'un Plan départemental pour l'emploi et l'inclusion 2017/2019

Interventions : Mme DILIGENT, M. BIERRY

- **Rapport N° CD/2016/138** - Orientations stratégiques sur la politique publique départementale Enfance, jeunesse et famille

Interventions : M. MEYER, M. BIERRY

Abstention : Mme BUFFET

- **Rapport N° CD/2016/147** - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale de l'Education

Interventions : M. MEYER, Mme BUFFET, M. MAURER

Abstention : Mme BUFFET

- **Rapport N° CD/2016/148**- Actions éducatives - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Interventions : M. MEYER, Mme BUFFET, M. HOERLE, Mme MOZZICONACCI, Mme DILIGENT

Abstention : Mme BUFFET

-- **Rapport N° CD/2016/149** - Gestion des collèges - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Interventions : M. MEYER, Mme BUFFET, M. HOERLE, Mme MOZZICONACCI, Mme DILIGENT

-- **Rapport N° CD/2016/157** - Orientations stratégiques de la politique publique départementale du Développement et de l'Animation territoriale

Interventions : M. BAUER

-- **Rapport N° CD/2016/158** - Développement local - Faire Equipe avec les territoires

Interventions : M. BAUER, M. BIERRY

-- **Rapport N° CD/2016/159** - Développement local - Repos dominical dans le commerce en droit local - Actualisation du statut départemental

Interventions : M. BERTRAND

- **Rapport N° CD/2016/160** - Développement local - Propositions financières - Budget primitif de 2017

M. MEYER, représentant du président du Conseil Départemental au conseil d'administration de l'IDL ne prend pas part au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CD/2016/167** - Ingénierie publique - 61040 Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) - Propositions financières - Budget primitif

M. BIERRY, président de l'ATIP et M. BERTRAND, membre du bureau de l'ATIP ne prennent pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/168** - Ingénierie publique - 61020 Alsace Destination Tourisme (ADT) - Propositions financières - Budget primitif de 2017

M. DEBES, président de l'ADT et M. BIERRY, M. BAUER, M. BERTRAND, Mme DOLLINGER, Mme LEHMANN, Mme MULLER-BRONN, membres du conseil d'administration de l'ADT, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/169** - Ingénierie publique - 61050 - Autres opérateurs d'aménagement et d'urbanisme - Propositions financières - Budget primitif de 2017

M. WOLF, président du CAUE et M. CARBIENER, M. SENE, Mme THOMAS, Mme WOLFHUGEL, membres du conseil d'administration du CAUE, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

MM. WOLF et M. BERTRAND, membres du conseil d'administration de l'ADEUS, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/150** - Actions culturelles - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Mme ESCHLIMANN et M. ZAEGEL, membres du conseil d'administration de l'OLCA ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

Mme HOLDERITH-WEISS, présidente de l'ADIAM 67, M. CARBIENER, Mme DELATTRE VAN HECKE, Mme DOLLINGER, Mme PFERSDORF, Mme LEHMANN, M. LE TALLEC, membres du conseil d'administration de l'ADIAM 67, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/151** - Conservation et valorisation du patrimoine - Propositions financières - Budget primitif 2017

M. BERTRAND, vice-président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, ne prend pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/153** - Co-financement d'établissements culturels - Propositions financières - Budget primitif 2017

M. WOLF, vice-président du PAIR ne prend pas part au vote de ce rapport.

M. MEYER, vice-président du Musée Lalique, ne prend pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/163** - Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Proposition de projet de convention à conclure dans le cadre d'un accord de partenariat avec l'Ortenaukreis

Interventions : M. MAURER, M. BIERRY

-- Rapport N° CD/2016/172 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Aménagement du territoire

Interventions : M. BAUER, M. BIERRY

-- **Rapport N° CD/2016/175** - Sécurité des biens et personnes - Propositions financières - Budget Primitif de 2017

M. CARBIENER, président du SDIS du Bas-Rhin, M. ZAEGEL, vice-président et M. WOLF, membre du bureau du SDIS ne prennent pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/126** - Développement de l'habitat social - Propositions financières - Budget Primitif 2017

M. WOLF, président de l'ADIL ainsi que Mme DILIGENT et Mme DOLLINGER : membres du conseil d'administration de l'ADIL, ne prennent pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/177** - Aménagement de l'espace rural - Propositions financières - Budget primitif 2017

M. CARBIENER ne prend pas part au vote de ce rapport.

M. BAUER, Mme LEHMANN, M. SENE, Mme WOLFHUGEL, membres du conseil d'administration de l'entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ), ne prennent pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/178** - Préservation et développement des espaces naturels - Propositions financières - Budget primitif de 2017

M. BERTRAND, vice-président du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ET membre du conseil d'administration de l'AASQUA Grand Est, ne prend pas part au vote de ce rapport.

-- **Rapport N° CD/2016/183** - Gestion des bâtiments - Propositions financières - Budget Primitif 2017

M. ERBS, 1^{er} adjoint au maire de la Commune de HAGUENAU, en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et des mobilités, ne prend pas part au vote de ce rapport.

✧ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission Permanente du Conseil Départemental se tiendra le lundi 9 janvier 2017 à 9heures

La prochaine réunion du Conseil Départemental se tiendra le **lundi 20 mars à 9 H** à l'Hôtel du Département à STRASBOURG.

*
* *

La séance est levée à 14h10

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY